



## Héritage dépensé dans la communauté ?

Par **Lepailleur**, le **06/08/2012** à **11:32**

Bonjour, j'ai divorcé, mon ex-épouse avait reçu un héritage qui a été versé sur le compte commun et qu'elle a dépensé dans la vie de tous les jours, la seule chose qu'elle a achetée avec cet héritage est un mobilhome, qui de ce fait qui lui appartient, le reste elle l'a dépensé pour son plaisir. Nous avons vendu la maison, après avoir payé les dettes il ne reste pratiquement plus rien de la communauté. Mon ex à demander devant le notaire que je fasse un prêt pour lui rembourser cet héritage. Réponse du notaire : "madame, ce qui est dépensé est perdu, ce qui reste vous revient c'est la récompense". Cette récompense est en négatif, d'après le notaire je ne lui dois rien même s'il n'y a pas assez d'argent pour la récompense. Quelqu'un peut-il m'en dire plus?

Merci